



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association L214



Le 29/07/2021

# Nouvelle enquête : la souffrance des poulets à croissance rapide du groupe LDC

## L214 demande au leader du poulet de mettre un terme aux pires pratiques d'élevage

L214 dévoile ce jeudi 29 juillet une nouvelle enquête menée en juin 2021 dans un élevage situé à Torfou, dans les Pays de la Loire. Dans cet élevage, plus de 35 000 poulets sont élevés pour l'entreprise Arrivé (marque Maître CoQ), l'une des filiales du géant LDC. Présentées par l'actrice Julie Depardieu, les images montrent des animaux en grande souffrance, en raison notamment de leur vitesse de croissance.

À travers [une pétition en ligne](#), L214 demande à LDC, leader européen du poulet qui abat chaque année 300 millions d'oiseaux, de s'engager fermement contre les pires pratiques d'élevage et d'abattage, notamment l'utilisation d'animaux à croissance ultrarapide.



## RESSOURCES LIBRES DE DROITS

- [Vidéo d'enquête sur YouTube](#)
- [Vidéo d'enquête sur Vimeo](#)
- [Vidéos brutes](#)
- [Photos d'illustration de l'enquête](#)
- [Photos de Julie Depardieu](#)
- [Lire la pétition adressée à LDC](#)

Poulets boiteux peinant à accéder à la nourriture et à l'eau, voire complètement incapables de se déplacer, cadavres d'oiseaux morts récemment ou en décomposition... ce que l'on voit sur ces images est la conséquence de l'utilisation d'une race de poulets de chair issue d'une sélection génétique intensive, appelée Ross 308. Cette race a été créée pour que les oiseaux grossissent le plus vite possible, ici en 42 jours, soit près de 4 fois plus vite qu'en 1950 ([rapport de la Commission européenne, p. 6](#)). Cette croissance ultrarapide des muscles est la cause d'importants problèmes de santé pour les poulets : leur squelette n'arrive plus à supporter le poids de leur corps et leurs organes vitaux sont comprimés, entraînant des difficultés cardiaques et respiratoires.

[→ Lire notre rapport sur l'élevage intensif des poulets](#)

**L214 porte plainte pour mauvais traitements et violation de la réglementation**

L'élevage d'animaux issus de souches à croissance rapide est constitutif en soi de mauvais traitements : en l'occurrence, les caractéristiques génétiques de poulets de race Ross 308 induisent de façon inévitable des problèmes de santé et de la souffrance pour les animaux. L'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux l'interdit.

Les paramètres lumineux sont, eux aussi, étudiés pour accélérer encore la vitesse de croissance des animaux, aux dépens de leur bien-être. D'une part, l'intensité lumineuse minimale prévue par la réglementation européenne (20 lux) n'est pas respectée pendant une grande partie de la vie des poulets, de façon à ce qu'ils ne soient pas trop actifs et prennent plus de poids. Ce document, présent dans l'élevage, indique le programme lumineux recommandé à l'éleveur, et précise qu'il n'est pas conforme à la réglementation sur une partie de la durée d'élevage.

Âge (jours)	Programme lumineux	Horaires coupure	Intensité lumineuse (lux)
0	1h coupure	22h - 23h	40 lux mini (en fonction des cardiaques, GMQ et comportement du lot)
1	2h	22h - 0h	
2	3h (2h + 1h)	22h - 0h et 12h - 13h	
3	4h (2h + 2h)	22h - 0h et 12h - 14h	
4	5h (3h + 2h)	22h - 1h et 12h - 14h	
5			20 lux
6			
7			
8			entre 5 et 10 lux (ce programme ne respecte pas la réglementation européenne)
9			
10			
11			
12			
13			
14	6 à 8h (4h à 6h + 2h)	22h - 2h ou 22h - 4h et 12h - 14h	
15			
16			
17			

→ [Voir les photos du document indiquant le programme lumineux préconisé dans cet élevage](#)

D'autre part, pendant près de la moitié de la durée d'élevage, le programme lumineux prévoit [des périodes d'obscurité d'une durée très inférieure au minimum légal](#) (à savoir 6 heures, dont 4 heures au moins en continu) pour pousser les animaux à manger davantage : en effet, dans l'obscurité, les oiseaux ne se nourrissent pas. Ces paramètres constituent des infractions à la réglementation, et ont un impact sur la santé et le comportement, et donc le bien-être des poulets élevés pour le groupe LDC.

**L'association porte plainte auprès du procureur d'Angers contre l'éleveur, son groupement, ainsi que le groupe LDC qui cautionne ces infractions.**

## **Pour LDC, le profit avant tout**

Races de poulets à croissance moins rapide, lumière naturelle et intensité lumineuse minimale, baisse des densités dans les élevages, enrichissement du milieu de vie, abandon de l'accrochage des poulets encore conscients à l'abattoir : les mesures du [European Chicken Commitment](#) sont un strict minimum.

Le groupe LDC refuse de s'engager à les appliquer pour sa production et ses marques alors que sa marque Maître CoQ assure [sur son site Internet](#) que « *l'animal et son bien-être sont le cœur du métier de [ses] éleveurs* ».

Pour Brigitte Gothière, cofondatrice de l'association L214 : « *Ces images sont une nouvelle preuve du fait que le groupe LDC ne se préoccupe aucunement de la souffrance des animaux. Aujourd'hui, LDC et ses marques Maître CoQ, Marie et Le Gaulois continuent à élever des poulets dans des conditions désastreuses, sans aucune considération pour ces animaux. Alors que près de 90 entreprises de l'agroalimentaire comme Carrefour, Leclerc, KFC, Domino's Pizza, La Mie Câline, Paul, Elios, Sodexo, Fleury Michon ou encore Bonduelle se sont déjà engagées contre les pires pratiques de l'élevage intensif des poulets, l'absence d'engagement du leader de la production en France est injustifiable* ».

**[→ Voir les critères du European Chicken Commitment](#)**

**[→ Voir la liste des entreprises engagées sur les critères du European Chicken Commitment](#)**

## **LDC et sa marque Maître CoQ déjà épinglés sur les poulets dans le passé**

En 2018, L214 avait déjà diffusé des [images d'un élevage Maître CoQ](#) servant de lieu de formation pour des étudiants en BTS Productions animales. Ces images montraient déjà les conditions de vie déplorables des poulets élevés pour la marque.

**[→ Voir l'enquête Maître CoQ de 2018](#)**

En mai 2021, L214 a lancé une campagne d'information publique pour demander au groupe LDC de s'engager à respecter les critères du European Chicken Commitment, soutenus par une trentaine d'associations européennes.

L214 dénonce le refus du plus grand producteur français de prendre cet engagement et invite les citoyens à signer la pétition adressée à LDC par différents canaux : vidéos parodiant les publicités des marques du groupe, campagne d'affichage dans Paris à l'occasion de l'arrivée du Tour de France dont LDC est sponsor à travers sa marque Le Gaulois, etc.

[→ Lire le communiqué de presse de la campagne lancée en mai 2021 à destination du groupe LDC](#)

[→ Voir et télécharger des photos de notre campagne d'affichage](#)

## Nature d'Éleveurs : une démarche au rabais

LDC dit de sa démarche Nature d'Éleveurs que « *le bien-être animal y tient une place majeure* », et qu'elle permet de garantir que les bâtiments seront compatibles avec les critères du European Chicken Commitment (ECC). Certes, la démarche Nature d'Éleveurs garantit la présence de lumière naturelle, de perchoirs et de blocs à picorer, **mais elle ignore trois mesures primordiales de la demande portée par les associations que sont la baisse significative des densités d'élevage, l'arrêt de l'utilisation de souches d'animaux à croissance rapide, et la méthode d'abattage.**

Plus précisément, les critères de Nature d'Éleveurs incluent une réduction de la densité en élevage de 10 % par rapport aux densités très élevées tolérées en France. Cette baisse fait passer le nombre d'animaux de 21 ou 22 à 19 ou 20 par mètre carré, quand l'ECC demande une densité maximale de 15 à 16 animaux par mètre carré. Une réduction ainsi largement insuffisante pour permettre une véritable diminution de la souffrance des poulets liée à la densité. Par ailleurs, la démarche ne présente aucun critère concernant les races de poulets : elle permet donc l'utilisation des races de poulets sélectionnés génétiquement pour grossir si vite que les animaux développent de graves problèmes de santé (problèmes cardiaques, pulmonaires, boiteries...), comme le montrent les images de cette enquête. Enfin, cette démarche n'inclut pas de critère concernant la méthode d'abattage des poulets, plus spécifiquement concernant l'interdiction de l'accrochage des poulets par les pattes alors qu'ils sont encore conscients.

**À propos de L214**

L214 est une association de défense des animaux. Depuis ses débuts en 2008, elle a rendu publiques plus de [100 enquêtes](#) révélant les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Ces vidéos ont permis de révéler les pratiques routinières et les dysfonctionnements d'une industrie qui considère et traite les animaux comme des marchandises.

Forte de plus de 50 000 membres, suivie par plus de 750 000 personnes sur Facebook, L214 a notamment obtenu l'engagement de plus de 180 entreprises [à renoncer aux œufs de poules élevées en cage](#) et [aux pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets élevés pour leur chair](#) et la création d'une [commission d'enquête parlementaire](#) sur les conditions d'abattage des animaux. Participant activement au débat démocratique, [L214 est régulièrement sollicitée](#) par les médias pour son expertise, et revendique l'arrêt de la consommation des animaux et des autres pratiques qui leur nuisent.

### Nos sites internet :



### Nos réseaux sociaux :

